

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 27 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 19	Nombre de procurations : 10	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Jean-Louis MERZAUX	
Mme Béatrice SIMON	Mme Myriam HENNEQUIN	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2024-061 : Présentation des Rapports Sociaux Uniques (RSU) 2021 et 2022 de la Ville de Longvic

Madame la Maire rappelle que les collectivités territoriales doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Ce RSU est présenté en Conseil municipal (article L231-4 du CGFP), après avis du Comité Social Territorial.

Il compile les données relatives aux politiques de ressources humaines autour des thématiques suivantes : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline ...

En accord avec les Représentants du Personnel, les RSU 2021 et 2022 ont donné lieu à un débat en Conseil Social Territorial le 20 juin 2024, aboutissant chacun à l'émission d'un avis favorable.

Un exemplaire des RSU 2021 et 2022 ayant été joint en annexe à l'ordre du jour du présent Conseil municipal, il est demandé aux Conseillers de prendre acte du débat auquel cette présentation aura donné lieu pour ces deux RSU.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette présentation.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS